



BELDELIVERY

CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL

Programme de recommandation et de recrutement de clients.

IMPORTANT – DEMANDE SOUMISE A VALIDATION

La signature et l'envoi du présent contrat constituent une demande formelle de partenariat. Ils ne valent ni acceptation automatique, ni activation du compte. Le partenariat ne prend effet qu'après contrôle du dossier, validation expresse de BelDelivery et activation écrite du compte partenaire.

Entre les soussignés :

BELDELIVERY	LE PARTENAIRE CANDIDAT
Dénomination légale : SRL PLAISIRS MEUBLES	Nom / Dénomination :
Forme juridique : SRL	Forme juridique :
N° d'entreprise : BE06 548 59 76 7	N° d'entreprise :
Siège social : PLACE DU PAIRAY 2 4100 SERAING	N° de TVA :
E-mail : INFO@BELDELIVERY.BE	Adresse :
Représentée par : THOMAS MARC	Code postal et ville :
Ci-après dénommée « BelDelivery »	Pays :
	Représenté(e) par :
	Fonction :
	E-mail :
	Téléphone :

BelDelivery et le partenaire sont ci-après désignés individuellement une « partie » et ensemble les « parties ».



ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le partenaire peut présenter, recommander ou recruter des entreprises susceptibles de souscrire aux services Beldelivery.

Le partenaire agit de manière indépendante et ne dispose d'aucun pouvoir pour engager Beldelivery, conclure un contrat au nom de Beldelivery, encaisser des sommes pour son compte ou accorder des remises non autorisées.

ARTICLES 2 – PRISE D'EFFET ET VALIDATION PRÉALABLE

Le présent document signé accompagne la candidature du Partenaire. Son dépôt ne crée aucun droit automatique à l'activation du partenariat.

Le partenariat prend effet uniquement lorsque Beldelivery a vérifié le dossier, accepté la candidature, activé le compte partenaire et adressé une confirmation écrite. Beldelivery peut demander des informations ou pièces complémentaires avant toute décision.

En cas de refus, aucune commission, indemnité ou compensation n'est due au candidat.

ARTICLES 3 – CODE PARTENAIRE ET ATTRIBUTION DES CLIENTS

Après validation, Beldelivery attribue au partenaire un identifiant ou code partenaire unique affiché dans son espace personnel.

Le partenaire communique ce code aux prospects qu'il recommande. L'attribution d'un client au partenaire dépend de l'enregistrement correct du code dans le processus prévu par Beldelivery et des contrôles antifraudes.

Le code partenaire est personnel, inaccessibles et ne peut être vendu, loué, partagé avec un autre partenaire ou utilisé pour des inscriptions fictives.

ARTICLES 4 – COMMISSION

Sous réserve de validation du client et de l'encaissement effectif des sommes dues à BelDelivery, le Partenaire bénéficie d'une commission fixée à 20 % sur les montants éligibles définis par BelDelivery.

Sauf indication écrite contraire, aucune commission n'est due sur la TVA, les remboursements, les avoirs, les impayés, les frais de paiement, les essais gratuits, les services offerts, les opérations frauduleuses ou les comptes résiliés avant paiement définitif.



Les modalités de calcul, de validation et de paiement des commissions sont visibles dans l'espace partenaire. BelDelivery peut suspendre un paiement pendant une vérification raisonnable.

ARTICLES 5 – ABONNEMENT BELDELIVERY OFFERT AU PARTENAIRE

Pendant la durée d'un partenariat actif, BelDelivery peut mettre gratuitement à disposition du Partenaire un abonnement dont la valeur commerciale est actuellement de 99 EUR par mois.

Cet avantage est personnel au Partenaire, n'est pas convertible en espèces et ne constitue pas une rémunération garantie. Il peut être suspendu ou supprimé lorsque le partenariat est suspendu, résilié ou utilisé de manière abusive.

L'abonnement offert n'est activé qu'après validation finale du dossier et activation du compte partenaire.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Le Partenaire s'engage à agir loyalement, de bonne foi et dans le respect des lois applicables, de l'image de BelDelivery et des instructions commerciales communiquées dans son espace. fournir des informations exactes, complètes et à jour ; ne pas faire de promesse, garantie, déclaration tarifaire ou engagement non autorisé ; ne pas utiliser de publicité trompeuse, de prospection illicite, d'usurpation d'identité, de spam ou de méthode agressive ; ne pas créer de faux prospectus, faux comptes, doublons ou inscriptions de complaisance ; respecter les marques, supports, textes et visuels mis à disposition par BelDelivery ; signaler sans délai toute fraude, plainte, conflit d'intérêts ou anomalie connue.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE BELDELIVERY

BelDelivery met à disposition du Partenaire, après activation, un espace personnel permettant notamment de consulter son code partenaire et les informations disponibles concernant ses recommandations et commissions.

BelDelivery reste libre d'accepter ou de refuser un prospect, de définir ses offres commerciales et de gérer directement la relation contractuelle avec chaque client.

ARTICLE 8 - DONNÉES, CONFIDENTIALITÉ ET DOCUMENTS

Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité des informations commerciales, techniques, financières et personnelles reçues dans le cadre du partenariat.



Le Partenaire ne peut collecter ou transmettre que les données strictement nécessaires à la mise en relation et doit informer les personnes concernées de cette transmission lorsque cela est requis.

Les documents remis avec la candidature, y compris le présent contrat signé, peuvent être conservés par BelDelivery pour l'étude du dossier, la preuve du consentement, l'administration du partenariat et le respect de ses obligations légales.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMUNICATION

Les noms, logos, interfaces, documents, textes, logiciels et marques liés à BelDelivery restent la propriété de leurs titulaires. Le Partenaire reçoit uniquement un droit limité, révocable et non exclusif d'utiliser les supports expressément autorisés pendant la durée du partenariat.

Toute modification du logo, création de site imitant BelDelivery, réservation de nom de domaine ou compte social reprenant sa marque, ou présentation comme représentant officiel sans autorisation écrite est interdite.

ARTICLE 10 - DURÉE, SUSPENSION ET RÉSILIATION

Le partenariat est conclu pour une durée indéterminée à compter de son activation écrite. Chaque Partie peut y mettre fin par notification écrite.

BelDelivery peut suspendre immédiatement le compte en cas de fraude suspectée, atteinte à son image, violation du présent contrat, impayé, usage abusif du programme ou risque de sécurité.

La résiliation met fin au droit d'utiliser le code partenaire, l'espace partenaire, les supports BelDelivery et l'abonnement offert. Les commissions définitivement acquises avant la date de fin restent traitées selon les règles applicables, sous réserve de fraude ou de remboursement.

ARTICLE 11 - INDÉPENDANCE DES PARTIES

Le présent contrat ne crée ni contrat de travail, ni société, ni agence commerciale avec pouvoir de représentation, ni mandat général, ni exclusivité.

Le Partenaire organise librement

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

Chaque Partie répond des dommages directs résultant de ses fautes prouvées. Aucune Partie ne répond des pertes indirectes, pertes d'opportunité, pertes de clientèle ou pertes de bénéfice, sauf disposition impérative contraire.



Le Partenaire garantit BelDelivery contre les conséquences d'une déclaration mensongère, d'une prospection illicite, d'une atteinte aux droits d'un tiers ou d'un engagement pris sans autorisation.

ARTICLE 13 - MODIFICATION DU PROGRAMME

BelDelivery peut adapter les outils, procédures, offres, modalités de calcul ou conditions du programme afin de tenir compte de son évolution, de la sécurité, des coûts, de la réglementation ou de la prévention de la fraude. Toute modification substantielle applicable à un partenaire actif lui est communiquée par écrit ou via son espace personnel.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le présent contrat est régi par le droit belge.

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend. A défaut d'accord, les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles légales applicables.

Toute clause attributive de compétence éventuellement ajoutée devra être adaptée à l'identité juridique et au siège de BelDelivery.

ARTICLE 15 - INTÉGRALITÉ ET SIGNATURES

Le présent contrat, ses annexes éventuelles et les règles du programme communiquées au Partenaire constituent l'accord relatif au partenariat. Toute modification particulière doit être constatée par écrit.

Le Partenaire certifie que les informations inscrites ci-dessous sont exactes, qu'il a lu l'intégralité du contrat et qu'il signe librement.

La signature doit correspondre à celle figurant sur la pièce d'identité fournie lorsque cette comparaison est demandée dans le cadre du contrôle du dossier.





CONTRAT DU PARTENAIRE CANDIDAT

Nom ou dénomination complète :

Nom et prénom du signataire :

Qualité / fonction :

Lieu :

Date : / / 20.....

Mention manuscrite à recopier :

« Lu et approuvé – Je reconnais que ma demande reste soumise à la validation expresse de BelDelivery. »

.....
.....
.....
.....

Signature manuscrite du partenaire :

CADRE RESERVE A BELDELIVERY - NE PAS COMPLETER PAR LE CANDIDAT

Référence de la candidature :

Contrat reçu le : / / 20.....

Dossier vérifié par :

Décision :

Date d'activation éventuelle : / / 20.....

Décision finale :

- ☐ Accepté
- ☐ Refusé
- ☐ Informations complémentaires demandées.

Signature BelDelivery :